

Compte-rendu Verbatim

Débat initiative labellisée, organisé par le CPIE Marennes Oléron

Vendredi 20 octobre 2021 à Château d'Oléron

Salle/adresse : Château d'oléron salle de la Citadelle

Nombre de participants : 60

Début/fin : 19h > 20h30

Intervenants :

Jean-Baptiste Bonnin – CPIE Marennes Oléron

Francis Beaucire – Président de la Commission particulière du débat public

Denis Cuvillier – Membre de la Commission particulière du débat public

Luc Picot – Secrétaire général du débat public éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine

Pierre-Emmanuel Vos – DREAL

Hervé Tréhein – DREAL

Aurore Gillmann – RTE

Alain Daubigné – Collectif NEMO

Isabelle Da Cruz – Oléronaise

Patrick Eyrolles – citoyen de La Tremblade

Bertrand Piques – Membre de l'association IODDE

Didier Duchamp – Oléronais

Jean-Baptiste Bonnin:

Bonsoir à tous, merci d'être venus à cette réunion d'informations sur un sujet très important, sur le projet d'installation d'un champ d'éoliennes au large de l'île d'Oléron. Débat qui intéresse je pense beaucoup de monde.

Vous savez qu'il y a eu de nombreuses réunions publiques de prévues et d'organisées déjà. Ce soir l'idée, et je remercie vraiment chaleureusement le CNDP d'avoir permis cela, l'idée c'est, comme nous l'avons promis lors de l'assemblée générale, de faire en sorte que les adhérents du CPIE soient informés le plus possible sur les tenants et aboutissants de ce

projet. Je suis Jean Baptiste Bonnin, je suis le coordinateur du CPIE, je dois excuser quand même notre président qui aurait dû faire ça, Jacques Fourgeaud, qui est hors du territoire actuellement.

Donc ce soir, il y a eu une petite confusion pour certains parce qu'on avait prévu un format plutôt réservé aux adhérents mais la réunion est publique, donc il y a des personnes qui ne sont pas adhérentes, c'est pas grave, vous êtes les bienvenus. Simplement ce qu'on voulait c'est un format un peu complémentaire aux débats publics, aux réunions publiques où il y a vraiment beaucoup de monde, là un format un peu plus intimiste où chacun pourra poser ses questions tranquillement.

Donc je remercie vraiment chaleureusement encore une fois M. Beaucire qui est le président du CNDP, M. Picot qui est le secrétaire général, qui va intervenir certainement, et les autres personnes du conseil, des personnes de RTE, qui est le porteur de projet, qui sont présents aussi pour vous expliquer un peu comment ils voient les choses. Et également les personnes de l'Etat qui seront là aussi pour répondre à un certain nombre de questions. Voilà donc dans un premier temps on va écouter ces personnes sur un format relativement court, simplement l'idée c'était de présenter un petit peu les grandes lignes du projet, et puis ensuite on aura une place pour toutes les questions que vous vous posez qui sont tout à fait légitimes puis on débattrà de ça.

Suite à cette réunion il y aura d'autres temps d'information, des réunions publiques etc... Je pense que le conseil va vous donner aussi son calendrier. Et nous, au niveau du calendrier de l'association, on se reverra certainement avant la fin de l'année, en format de ceux qui veulent ou des représentants de l'association pour essayer d'aller vers un avis ou en tout cas une conclusion sur cette phase là d'informations par rapport à ce projet. Voilà ce qu'on a prévu pour l'instant. J'espère que ça vous convient. Et puis donc je laisse la parole à la CNDP.

Francis Beaucire:

Je vous remercie, bonsoir à toutes et tous. Alors nous nous sommes rendus à votre invitation avec plaisir, d'une part, mais c'est aussi notre mission, de rencontrer le plus de public possible. Et donc ce soir on vous a amené, si je puis dire, le porteur du projet, le maître d'ouvrage, qui est représenté par Pierre-Emmanuel Vos, qui représente donc l'Etat, et en l'occurrence le ministère de la transition écologique. Et puis à ses côtés Aurore Gillmann représente RTE, Réseau de Transport d'Electricité. Et de notre côté, Denis Cuvillier et moi-même nous sommes des membres de la Commission Particulière du Débat Public. Alors je vais laisser la parole à Denis. Alors certaines et certains d'entre vous ont certainement fréquenté des réunions que nous avons déjà montées, désolé si c'est une répétition pour eux.

On va vous présenter un peu les règles de ce débat public, parce que c'est une procédure qui est encadrée par des règles. On ne fait pas tout dans la plus parfaite spontanéité. Et ce que je voudrais dire avant de passer la parole à Denis Cuvillier c'est que nous, dans la Commission du Débat Public, nous ne sommes pas au service du projet, nous sommes au service du débat, ce qui signifie que nous sommes au service de la relation que les publics peuvent avoir avec les maîtres d'ouvrage. Et aujourd'hui le maître d'ouvrage peut présenter sans filtre son projet au public, mais inversement, il peut recueillir les réactions du public, sans filtre, à son projet. Et c'est ça l'intérêt de ces réunions qui finalement peuplent tout le début du débat public. C'est une sorte de porte-à-connaissance réciproque. L'Etat vers les

publics, les publics vers l'Etat. C'est la raison pour laquelle votre parole ce soir est importante, on l'enregistre, elle apparaîtra sur le site du débat public et on en fera une transcription. Voilà, donc tout cela se fait dans le cadre du débat public grâce évidemment à votre invitation. Donc je vais laisser la parole à Denis Cuvillier pour entrer finalement dans la mécanique du débat public, on a 3 ou 4 images à vous présenter avant de plonger, si je puis dire, dans le projet de l'Etat.

Denis Cuvillier:

Donc je voulais compléter la présentation des personnes présentes en saluant la présence de Hervé Trehein, qui est ici, qui est adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques à la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique. (*Je ne me suis pas trompé? Bon*) Ces personnes sont là pour répondre à vos questions.

Alors ce débat public (*on peut passer la première slide*), déjà les dates: vous voyez il a commencé il n'y a pas longtemps, il a commencé le 30 septembre, il va durer jusqu'au 30 janvier, 4 mois.

4 mois rythmés par différentes phases, sur lesquelles on va revenir ensuite. 4 mois pour que vous puissiez participer, vous exprimer sur tous les sujets relatifs au projet porté au débat.

Slide suivante.

A quoi sert un débat public? La première chose, l'Etat et RTE ont un projet et ils doivent informer le public de leur projet. Donc la première partie du débat public, et cette réunion en fait partie, c'est vous permettre d'être informés. Et puis une fois que vous aurez l'information, mais ça commence dès ce soir, vous permettre d'exprimer vos arguments sur le projet. On dit bien arguments, on ne dit pas votre opinion sur le projet: ce débat public c'est pas un référendum "pour ou contre le projet". Non c'est vraiment un débat, il y a une notion de débat d'échange.

Et donc et notamment sur la liste, mais c'est pas limitatif, l'opportunité: vous avez vu que dans le dossier de saisie il y a un ou deux parcs, est-ce qu'il faut en faire un, est-ce qu'il faut en faire deux, est ce qu'il faut pas en faire du tout. C'est une option réelle qui existe dans un débat public: et ben non pas de projet.

La localisation, c'est la question que pose l'Etat. Une réflexion sur la localisation. Où fait-on ce parc? Est-ce qu'on le fait au large d'Oléron? Est-ce qu'on le fait ailleurs? Est-ce qu'on estime qu'il n'y a aucune bonne place, aucun bon endroit ici pour faire le parc? A ce moment là on en fait pas, nulle part. Ce qui revient à la première question, on ne fait rien, mais on ne fait rien pour une question de localisation.

Et puis la puissance et les caractéristiques de chaque parc puisque l'Etat propose un parc de 500 MW, 1 GW, et pourquoi pas un deuxième parc. Et puis les caractéristiques, il y a du posé, le projet tel qu'il est proposé aujourd'hui est un projet posé au fond de la mer, mais il y a d'autres options pour du parc éolien, notamment le flottant, notamment lorsqu'on a une plus grande profondeur.

Et sur tous ces sujets, recueillir vos questions, vos recommandations, et vos alternatives au projet. Moi je suis un ancien maître d'ouvrage, j'ai fait deux débats publics, alors cette fois-ci j'étais exactement à la place de Pierre-Emmanuel Vos et d'Aurore Gillmann, et je disais toujours "nous ne sommes jamais sorti du débat avec le projet que nous avions en entrée". Ca c'était ma position à l'époque où j'étais maître d'ouvrage d'une infrastructure ferroviaire. Je ne parle pas à la place des maîtres d'ouvrage, mais la notion d'alternative au projet, de projet amélioré, ça fait complètement partie du débat public, et c'est un des objectifs.

Et puis lorsque tous ces échanges auront eu lieu, ça c'est notre fonctionnement, on fait une synthèse de vos avis et propositions, des vôtres pas des nôtres - oui nous individuellement au sein de la commission on peut avoir un avis sur le projet mais là, celui là, on le met dans notre poche le mouchoir par dessus - ce sont bien les vôtres qu'on mettra dans notre compte rendu. Et nous avons deux mois après l'issue du débat, donc ce sera fin mars, deux mois maximum pour pondre notre compte rendu, et puis les maîtres d'ouvrage ont 3 mois derrière pour y répondre. Ça veut dire que vous voyez on sera quand même dans une conclusion où on sera pratiquement à l'été 2022. Donc un débat c'est un moment où on se donne le temps de parler du projet qui est proposé. *Ensuite, slide suivante.*

Qui organise le débat public? Donc il est sur l'initiative du maître d'ouvrage et décidé par la Commission Nationale, et il est animé par une commission particulière dont vous avez vu Francis, moi vous me reconnaissez quelque part. Nous ne sommes pas tous seuls vous voyez il y a d'autres membres de la commission, Arnaud Passalacqua, Julie Dumont, Anaïs Lefranc-Morin, qui ont tous comme point commun - ils ont quelques points communs, mais ils en ont un: c'est que 1, ils ne sont pas de la région, donc indépendance vis à vis de ce qu'on appelle les parties prenantes et les avis.

Deuxième, ce sont tous des volontaires. Et leur mission, elle est temporaire, ça durera la durée du débat. Quand le débat sera fini on retournera chacun vaquer à nos occupations. Il y a 3 personnes en bas: Luc Picot, Carole Maveyraud et Louise- Marie Cabal. Ce soir on a Luc qui est là et Louise-Marie, ce qu'on appelle le secrétariat général, parce que c'est une grosse machine l'effort public. Beaucoup de logistique, d'organisation à faire. Et donc le secrétariat général, eux, sont salariés par la CNDP, pas par les maîtres d'ouvrages. Les membres de la commission ne vont être, eux, , seulement indemnisés, toujours par la CNDP, pas par les maîtres d'ouvrage. *La slide suivante.*

Les principes du débat public:

Le premier, il est fondamental: égalité. Chaque personne qui s'exprime dans le débat a le même droit à la parole et ses arguments sont considérés avec la même attention. Qu'il soit élu, qu'il soit association, qu'il soit président, qu'il soit simple membre ou qu'il soit citoyen tout court, nous reprenons les paroles de chacun au même niveau.

Argumentation: tous les points de vue sont recevables à condition d'être argumentés. "Je pense cela parce que", "je ne veux pas de cela parce que". Encore une fois c'est pas oui ou non pour le projet, ce que nous demandons nous, ce que nous souhaitons c'est bien des échanges d'arguments. Et ce sera d'autant plus facile quand on fera remonter notre rapport de reprendre vos arguments, surtout s'ils sont expliqués et commentés.

Transparence: les échanges entre les participants sont publics et restitués. Donc la réunion est enregistrée, il y aura un verbatim qui sera fait de tous les échanges, qui sera sur le site du débat public, sur le site de la CNDP.

Neutralité, j'y reviens pas.

Alors comment le débat public va-t-il se dérouler: 4 mois.

Première phase: la mise en partage des connaissances de tous les publics. C'est l'objet de cette réunion publique et de celles qui l'ont précédées, si certains d'entre vous y ont participé. C'est une phase qui va se terminer dans un quinzaine de jours. Et puis ensuite il y aura une phase de travail en commun qu'on vous proposera. Approfondissement des sujets que vous aurez fait remonter lors des échanges. On en a déjà quelques-uns. Et la recherche des améliorations possibles du projet, ça ce sera à partir de novembre. Dans la pratique ce sera sous la forme de ce qu'on appelle nous des réunions thématiques. On sait déjà par

exemple qu'il y aura une réunion sur la pêche. On sait déjà qu'il y aura une réunion que nous organiserons sur l'environnement, peut-être même deux. Parce que Dieu sait si entre la mer et les airs il y a des sujets sur l'environnement. Ce sera sur inscription préalable sur le site du débat, sur lequel vous aurez la liste des thèmes, les lieux, les dates et les inscriptions. Donc ça c'est sur la base du volontariat, le personnel dit "ce thème m'intéresse je veux participer à cette réunion".

Nous aurons aussi un travail sur la mise en perspective du projet au regard de l'objectif de neutralité carbone et du mix énergétique en 2050. La loi climat qui a été votée au mois d'août. Ce projet s'inscrit complètement dans la perspective qui est tracée dans cette loi climat.

Et puis enfin dès maintenant, nous vous invitons à un festival, Energies & Océans, ce sera en fin de débat. Ce sera un peu notre clôture du débat, qui aura lieu à La Rochelle les 13, 14 et 15 janvier. Ce sera un festival riche, entre des débats techniques, des ateliers plus ludiques, entre des informations sur des sujets comme le climat, les évolutions climatiques, qui sont en filigrane d'ailleurs de ces projets. Donc on a pas encore complètement arrêté le programme de ces 3 jours, par contre les dates sont arrêtées, à l'espace Encan à La Rochelle. Et donc sur le site du débat vous trouverez tout ce qui constituera le festival. Il est bien sûr ouvert à tous, c'est pas sur inscription.

Voilà, je crois que c'est terminé pour nous. Ah oui alors pendant cette réunion c'est important, ceux qui veulent s'exprimer lèveront la main, on a pour la première fois deux micros mobiles, donc il y en aura un de chaque côté de la salle comme ça on n'oubliera personne. On vous donne le micro, toujours pareil comme c'est enregistré si vous parlez dans le micro on retracera mieux votre intervention. Essayez d'avoir des interventions courtes et on demande aux maîtres d'ouvrage d'avoir des réponses courtes. Mais prenez le temps qu'il faut pour développer vos arguments, et les maîtres d'ouvrage prendront le temps qu'il faut pour vous répondre. Alors si vous n'avez pas pu poser votre question (*est ce qu'on a distribué les flyers? Louis-Marie tu sais pas si les flyers rouges on les a distribués? Voilà vous les avez je vois que vous en avez un, c'est ce document là.*)

Si vous avez une question que vous n'avez pas pu ou pas voulu poser pour telle ou telle raison, vous nous l'écrivez sur le flyer, vous nous le remettez à la fin de la réunion, vous mettez bien vos coordonnées et on vous donnera une réponse.

Voilà écoutez je crois qu'on peut passer la parole aux maîtres d'ouvrage.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci beaucoup M. Cuvillier, merci beaucoup à tous d'être présents ce soir et de nous accueillir pour cette présentation du projet du contrat de bord. Présentation du projet en mer et une partie plutôt axée sur le raccordement. Donc moi je serai sur la partie en mer et RTE sur la partie raccordement électrique. Peut être avant de commencer j'aimerais bien prendre un petit peu de recul par rapport au projet, ça tombe bien parce qu'on a pas encore d'image à l'écran, en indiquant que ce projet s'inscrit, déjà, dans une perspective un peu plus large, qui est celle de notre avenir énergétique. C'est à dire qu'on est tous concernés par le changement climatique, qui pèse sur nous comme une épée de Damoclès, et on sait que tous collectivement on va devoir viser la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette neutralité se traduit par un équilibre entre nos émissions humaines de gaz à effet de serre et puis l'absorption potentielle par des puits de carbone naturels.

Donc voilà retour à l'image.

Je vous ai figuré sur ce transparent le mix énergétique de 2019 et de 2050 dans la consommation finale d'énergie. Voilà, dans le mix de 2019 on s'aperçoit qu'on est encore sur une utilisation à 70% d'énergies fossiles, qui sont responsables, essentiellement, du changement climatique, et qu'on va chercher à l'avenir à réduire drastiquement cette utilisation d'énergies fossiles, voire à la supprimer. Donc on va, parallèlement à ça, essayer de baisser très fortement notre consommation, ça va être le premier objectif. On voit qu'on est à 1652 TWh par an de consommation, on veut passer à 955 TWh, laissés par le scénario de la stratégie nationale bas carbone. C'est un scénario qui est relativement bien accepté maintenant. Donc pour ça il va falloir bien sûr aussi travailler fortement notre sobriété énergétique, bien sûr, et puis notre efficacité énergétique. Donc on a cette phase importante de diminution de la consommation qui nous attend; le transfert des énergies fossiles vers les énergies décarbonées va se faire en utilisant les sources d'énergie qui sont à notre disposition pour cela, et c'est essentiellement l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables. Alors je vous ai figuré aussi sur ce transparent les mix électriques de 2019 et de 2050, en petits camemberts à gauche et à droite. Aujourd'hui notre mix électrique est représenté à 67% par le nucléaire, et demain on vise en 2050 une utilisation du nucléaire à hauteur de 50% dans notre consommation finale. Ça ne veut pas dire que la production du nucléaire diminue, c'est simplement une part qui va diminuer un peu puisque parallèlement à ça on va électrifier notre mix énergétique et on va avoir besoin de plus d'électricité pour pallier le passage des usages à base d'énergies fossiles sur des énergies non carbonées, pour tout ce qui est logement, tout ce qui est transport, beaucoup de processus industriels, par exemple. Voilà donc on va être amenés à travailler sur ces différents points, et on se rend compte que les énergies renouvelables vont faire partie des efforts sur lesquels on va devoir s'appuyer pour notre consommation finale d'énergie, en particulier l'éolien en mer, qui est une des solutions, avec les autres énergies renouvelables.

Alors l'éolien en mer a différents avantages pour nous: une importante production d'électricité parce que les vents en mer sont forts et réguliers, et les éoliennes sont plus grandes et plus puissantes qu'à terre. Donc on a un facteur de 1 à 6 de production d'électricité entre une éolienne terrestre et une éolienne en mer. L'électricité est de plus en plus compétitive, on a des coûts de production qui sont à la baisse avec des prix qui sont de plus en plus proches de ceux du marché. On estime que le coût du nucléaire actuel est à peu près à 48€ du MWh; l'éolien en mer varie entre 44€ du MWh pour le dernier parc attribué, à 60€ à peu près pour le tarif cible qui va être choisi pour notre projet ici au large de l'île d'Oléron.

L'électricité décarbonée: un des objectifs qu'on vise évidemment, avec très peu de gaz à effet de serre émis tout au long du cycle de vie de l'éolienne, de sa construction à son démantèlement. On est très légèrement au-dessus du nucléaire. Et puis, une technologie mature qui bénéficie d'un retour important d'expériences en Europe. Les Européens du Nord se sont lancés dans la production d'électricité à partir de l'éolien en mer depuis les années 1990, donc on va aller chercher chez eux aussi des exemples vertueux, à la fois de construction des parcs et de suivi environnemental.

Alors voilà la carte de France des projets éoliens en mer. Pour l'instant aucun projet ne produit. Le premier projet qui produira est celui de St Nazaire à partir de 2022. On a plusieurs parcs sur les façades Manche, mer du Nord, Bretagne qui sont en construction, et on a deux débats publics en cours: un débat public en cours sur de l'éolien flottant au large des côtes méditerranéennes, et notre débat public en Sud-Atlantique.

Pour faire le lien avec le premier transparent - j'ai pas cherché à développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique - on a une programmation pluriannuelle de l'énergie, qui est un peu notre document pour dessiner l'avenir énergétique de la France, qui est décennale et qui est là pour la période 2019-2028, et qui traduit ces besoins en énergies renouvelables. La PPE prévoit l'attribution en 2022 d'un premier parc posé au large des côtes Sud-Atlantique d'une puissance allant de 500 à 1000 MW, et pose la question de l'opportunité de la pose d'un parc d'une puissance allant jusqu'à 1000 MW à partir de 2024, sachant que dans la PPE l'idée est à partir de 2024, toutes façades maritimes confondues, de poser 1000 MW par an.

Les intervenants dans l'élaboration du projet: comme vous pouvez le voir, l'État porte le projet aujourd'hui, jusqu'au choix du développeur éolien. Donc les choses ont un peu évolué par rapport aux premiers parcs historiques qui sont vers le Nord de la France.

Aujourd'hui on a une loi qui est passée qui s'appelle la loi Essoc, en 2018, qui a reconfié à l'Etat et à RTE le suivi du projet dans sa première phase, c'est à dire la phase de la concertation publique, la préparation du projet, toutes les études géophysiques et environnementales qui sont nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges qui sera remis au développeur éolien pour qu'il développe ensuite le projet. Auparavant on remettait la clé à l'industriel en tout début de projet, donc ça c'est une évolution qui a eu lieu en 2018, et donc nous on est responsables, aux côtés de RTE pendant 3 ans environ de la première partie du projet.

RTE est donc responsable de la partie raccordement, et tout au long du débat public, on a un débat public qui en ce moment est sous l'égide de la CPDT, et au delà du débat public on aura ensuite une association, un garant, qui suivra les mises en oeuvres qui auront été décidées pendant le cadre du débat public.

Pourquoi on vient à votre rencontre, M. Cuvillier l'a déjà mentionné, il y a trois questions qui sont posées dans le cadre du débat.

La première, c'est celle de l'opportunité. On peut dire oui, on peut dire non, c'est la première question. La deuxième, s'il y a opportunité c'est la question de la localisation. Pour apporter du grain à moudre dans le cadre du débat public, l'Etat a proposé une zone de 300 km² en mer où poser un premier parc, d'une puissance comprise entre 500 et 1000 MW, pour une entrée en production à l'horizon à peu près 2030. Ce parc de 500 à 1000 MW, il n'occupera pas toute cette zone de 300km². Il en occupera à peu près 65km² pour un parc de 500 MW, et 120 pour un parc de 1000 MW. Donc l'idée c'est vraiment dans le cadre du débat public d'échanger avec les publics sur le meilleur endroit, en fonction des usages, en fonction de l'environnement, où on pourrait poser un premier parc d'une puissance allant de 500 à 1000 MW dans cette zone d'étude beaucoup plus large. Et à partir de 2024, troisième question posée qui est celle de la possibilité de mettre un second parc, d'une puissance allant jusqu'à 1000 MW et dont le raccordement pourrait être utilisé avec le premier parc.

Alors du coup pour expliquer un petit peu le projet également, on peut repartir de cette carte qui nous présente le projet historique, on va dire, qui était issu d'une concertation de 2015 et 2017, qui est donc cette petite zone de 120 km² que vous voyez dans le pentagone un peu plus grand qui représente lui la zone de 300km², apportée aujourd'hui au débat public.

Donc à l'époque c'était un parc qui aurait eu une production de 500 MW. Cette zone, elle est disposée dans le potentiel éolien posé qui existe au large des côtes Sud-Atlantique, et qui a été établi par un document important et structurant qui est le document stratégique de façades, adopté en 2019 et qui résume la planification des activités des usagers en mer.

Cette zone se situe sur le potentiel éolien posé, on a également une zone de potentiel éolien flottant, qui est plus au large. On peut poser des éoliennes pour l'instant jusqu'à environ une bathymétrie de 50m, une profondeur de 50m. Cette carte du potentiel éolien globalement prend en considération les contraintes qui sont liées à la sécurité ou à la défense, plutôt vers le sud de la région, et aussi d'accès au port, donc c'est pour ça que vous avez deux rails d'accès au port de La Rochelle, qui est représenté et qui exclut pour l'instant l'implantation d'éoliennes, et puis l'accès au port de Bordeaux également.

Alors évidemment c'est une zone qui est très importante en termes environnementaux, donc on est avec une proposition de zone d'études en mer qui est au sein du parc naturel marin, qui est aussi au sein de zones Natura 2000, une ZPS en particulier, Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux. On est conscients des enjeux très forts qui existent sur la zone et on a essayé de rassembler dans une étude environnementale bibliographique qui est portée au débat public et qui est accessible sur le site internet de la CPDP.

Alors pour illustrer certains de ces enjeux très forts:

On a évidemment un enjeu avifaunistique très fort sur la côte, avec un corridor de migration le long de la côte entre La Rochelle et puis la Gironde. On a également un second corridor de migration à l'ouest immédiat des îles. Et puis ensuite on a un troisième corridor de migration en mer également. On a des enjeux forts sur le sud pour des espèces amphihalines, en particulier l'esturgeon d'Europe qui remonte l'estuaire de la Gironde. Et on a également des enjeux cétacés qui sont forts sur le talus continental, et ensuite ces cétacés viennent aussi dans l'ensemble du parc naturel marin, en fonction des saisons.

Voilà donc pour ce résumé. Le projet se situera donc dans une zone préférentielle à établir par le débat public, au sein de cette zone d'études en mer de 300km², pour essayer de réfléchir ensemble, au delà de l'opportunité du projet, à la localisation et la puissance qui peut être comprise entre donc 500 et 2000 MW, en une tranche de projet ou deux tranches. Alors un parc en mer, physiquement, voilà comment ça se représente. Donc pour une puissance de 1000 MW, on a environ 66 éoliennes, à l'horizon de l'installation du parc en 2029 ou 2030. Chaque éolienne ayant une puissance de 15 MW. Donc ça représente environ une surface occupée, on l'a dit tout à l'heure, de 100 à 130 km² - 120 km². Sur le rang, chaque éolienne est espacée de 1 km en distance technique minimale, et en inter-rangs de 1,8 km. On peut bien sûr jouer sur ces distances, pour créer par exemple des corridors de passage de bateaux, et, dans le cadre des discussions avec le monde la pêche, pour permettre l'accès aux pêcheurs.

Ca c'est simplement pour vous représenter ce que ferait un parc de 500 MW de 35 éoliennes, 65 km², situé dans la zone à gauche, le petit carré violet, et à droite ce que représenterait un parc de 1000 MW, donc de 130 km² environ avec 70 éoliennes.

Le parc en mer est installé avec un ensemble d'éoliennes qui sont reliées entre elles par des câbles interéoliennes qui apportent l'électricité jusqu'à un poste électrique en mer. Poste électrique en mer à partir duquel se fait le raccordement électrique.

Aurore Gillmann:

Bonsoir à tous.

Le raccordement électrique est donc confié à RTE, Réseau de Transport d'Électricité, entreprise et mission de service public. Et notre mission c'est de permettre d'acheminer l'électricité produite en mer par le parc éolien jusqu'au réseau de transport d'électricité qui permet derrière à l'électricité d'arriver jusqu'à chez vous, en tout instant et en toute saison.

Donc un raccordement vous voyez ici en coupe ce que ça peut être, pour un projet de cette nature. L'électricité produite par les éoliennes est collectée par un poste électrique en mer, qui doit donc être construit. Sa vocation est d'élever la tension de l'électricité en question pour pouvoir l'exporter vers le continent avec des ouvrages de raccordement haute tension, ce qui permet d'en avoir moins. Ces ouvrages de raccordement haute tension, ce sont des câbles électriques qui sont systématiquement enfouis sous le fond marin ou le sol terrestre, jusqu'au réseau électrique existant, c'est-à-dire celui qui vous alimente déjà en électricité chez vous. Les câbles de raccordement sont systématiquement enfouis, ils sont connectés entre eux pour la partie maritime et la partie terrestre, à ce qu'on appelle une jonction d'atterrage, une sorte de coffre où les deux câbles sont connectés entre eux puisqu'ils sont de nature, de technologie, différente. Et de la même façon, le câble poursuit son chemin jusqu'au poste électrique de raccordement, à construire également. Voilà les grandes composantes d'un raccordement d'un parc éolien en mer, et je peux vous présenter quelques visuels pour vous aider à voir ce que pourrait être un raccordement pour ce type de projet. Donc à gauche vous voyez une illustration d'un poste électrique en mer, plus ou moins gros en fonction du volume d'électricité à acheminer vers le continent. Le câble électrique haut tension est ensouillé, c'est à dire enfoui, sous le fond marin, à une profondeur qui est d'ailleurs en général concertée avec les pêcheurs et les navigants, après des études dédiées, pour éviter tout problème avec la navigation et permettre qu'elle se fasse dans les meilleures conditions. En fonction des scénarios de raccordement, de la puissance à raccorder toujours, on peut avoir des câbles de différentes technologies. Vous avez ici ces deux technologies représentées à droite. Et vous avez ici des photos d'un raccordement qu'on a réalisé récemment pour le premier parc qui entrera en production au large de St-Nazaire en 2022. Le raccordement est déjà achevé et ici vous avez des travaux à l'atterrage, donc à la jonction entre le câble sous-marin et le câble souterrain, électriques, avant et après travaux. Ici on a fait un atterrage sur une plage, qu'on a ouverte en tranchées pour poser le câble dedans et après sa pose on a rebouché la tranchée et restitué la plage à ses usagers. Ici vous avez un exemple d'atterrage qui est en cours également, au large de Fécamp. Ici le choix qui a été retenu, au terme de la concertation, a été de faire la jonction d'atterrage au port de Fécamp. On est en train de poser les câbles sous marins derrière le port. Pour la partie terrestre vous avez ici quelques représentations du câble, qui est donc plus petit, et qui est de la même façon posé dans une tranchée dédiée, à une profondeur qui permet également qu'il ne gêne aucun usage, que ce soit en plein champ, par exemple, les agriculteurs peuvent tout à fait cultiver après la pose du câble, ou bien sur des milieux déjà artificialisés, ça peut être des délaissés, des pistes cyclables ou ce genre de choses. Dernier élément important d'un raccordement c'est donc le poste électrique terrestre à construire. Il a vocation à se situer sous le réseau existant, c'est-à-dire les liaisons aériennes que vous connaissez sur le territoire. Et en fonction encore une fois du parc, de la puissance à raccorder, il peut être de différentes technologies. Ici une technologie de 225 000 V, ou une technologie de 400 000V, ça dépend des hypothèses de puissance du parc.

Pierre-Emmanuel Vos:

Voilà pour cette présentation du projet. Ce qu'on voulait vous dire enfin en clôture c'est qu'on vous invite à aller retrouver toutes les informations qui existent, qu'on a préparées dans le cadre de ce projet. Donc vous trouverez sur le site de la CPDP, de la CNDP, le

dossier du maître d'ouvrage, qui donc reprend les grandes lignes de la présentation du projet avec un document socle et des fiches thématiques.

Vous avez aussi un visualiseur de photomontage pour voir ce que donnerait, de manière fictive pour l'instant, un parc de 500 ou de 1000 mégawatt vue depuis les côtes. Et puis vous trouverez aussi des études spécifiques sur les enjeux environnementaux, la pêche... Avec un outil de cartographie, ce visualiseur, pour se donner une impression plus physique de ce qu'il se passerait au large et sur la zone d'étude en mer avec l'ensemble des couches qui sont intéressantes dans ce cadre. Donc l'environnement, mais aussi les usages, le trafic maritime, la pêche etc... que vous pouvez superposer pour vous faire votre propre opinion aussi de ce qu'est ce projet et comment il s'inscrit dans l'environnement. Voilà merci beaucoup à tous.

Denis Cuvillier:

Donc maintenant place aux questions/réponses. Donc il y a 2 micros mobiles, vous levez la main...

Alain Daubigné:

Oui bonsoir à toutes et à tous, mon nom est Alain Daubigné, je suis le représentant ce soir du collectif Nemo. Donc pour ceux qui ne connaissent pas Nemo, c'est Non à l'Éolien Marin à Oléron. Donc comme vous l'avez compris le collectif est complètement opposé à ce projet, pour plusieurs raisons, mais je vais être bref là-dessus rassurez-vous, mais c'est important de le préciser.

Parce qu'il s'agit d'une implantation dans une zone Natura 2000 dans un parc naturel marin, qui va constituer des menaces très fortes à l'encontre de la pêche professionnelle, je pense aux Cotinards notamment, mais également à la faune marine, à tout ce qu'il y a de sensible, également aux oiseaux migrateurs, autre point important, et donc à l'activité touristique.

Donc ça c'est un résumé, c'est très bref.

Ma question est la suivante:

À l'occasion du pré-débat public, début août environ, j'avais posé une question à M. Vos qui concernait la réglementation en vigueur, dont dépend le ministère des armées, qui précise désormais qu'il y a une distance de 70 km à l'intérieur de laquelle on ne peut pas édifier d'éolienne. Je n'ai pas eu de réponse de la part de M. Vos, je suis désolé. J'ai réitéré ma question via un mail à l'attention de Pierre-Emmanuel Vos, toujours pas de réponse. Et enfin à l'aide du document que vous remettez en fin de séance de couleur rouge, j'ai posé une question, c'est la troisième, et je n'ai toujours pas de réponse. Alors j'espère que ce soir je l'aurai, merci de votre écoute.

Denis Cuvillier:

M. Vos c'est vous qui êtes clairement interpellé.

Luc Picot:

Alors les questions que vous avez dans le dossier, vous avez une petite feuille rouge, vous pouvez mettre votre question comme on a dit. Il y a eu beaucoup beaucoup de questions, il y a eu plus de 300 questions, et donc logiquement il y a un engagement de réponse de l'État dans les 15 jours, mais ça c'est quand c'est traditionnel dans le débat public et qu'il y a peu de questions. Là, comme il y a eu 300 questions, et parce que nous derrière on contrôle les

réponses, la commission a préféré donner un peu plus de temps à l'Etat pour traiter question par question plutôt que de faire des réponses toutes simples basiques, parce que 300 questions sont arrivées via l'outil. Donc on veillera à ce que votre question, qui a été posée dans l'outil, trouve une réponse. Les deux premières qui ne sont pas passées par la CNDP, ça on ne peut pas vous les traiter, mais celles qui sont passées par chez nous on veillera à ce qu'il y ait une réponse. Il y a eu un petit peu de congestion et on a préféré qu'il y ait une qualité dans la réponse quitte à ce que cela prenne un peu plus de temps par rapport aux pratiques du débat public qui se fait logiquement sous 15 jours.

Denis Cuvillier:

Ceci dit Monsieur Vos est-ce que vous avez des éléments de réponse à cette question ce soir ?

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui j'ai quelques éléments de réponse. Alors je ne sais pas si j'ai la réponse sur les quatre commentaires qui ont été faits en premier, on y reviendra.

Mais simplement sur la question qui a été posée elle-même - on peut peut-être commencer par la question posée elle-même.

Donc je suis vraiment désolé de ne pas avoir répondu à votre question lors du débat public ou après, Monsieur.

De ce que je sais on n'est pas concerné par cette nouveauté des 70 km, on a des instructions qui sont sorties de la DIRCAM (c'est elle qui pourra vous dire quel est l'acronyme en question mais c'est au ministère des armées), qui prévoient qu'il n'y ait pas de gêne des éoliennes sur les radars qui seraient à une distance de 30 km. Cette distance a été prolongée à 70 km mais elle ne concerne pas les appels d'offres qui ont déjà été décidés, donc ça va jusqu'à l'appel d'offre numéro 8 semble-t-il. Mais tout ça est très préliminaire. Je vous promets que si vous avez mis votre question sur un petit bout de papier rouge, je vous assure, qu'un jour vous aurez une réponse. Mais a priori on n'est donc pas concerné par ces 70 km.

Intervenant:

Peut-être que vous pouvez apporter quelques éléments aussi sur le côté qui peut apparaître contradictoire effectivement, vous l'avez déjà cité, sur le côté zone protégée Natura 2000, sur l'enjeu de biodiversité et l'enjeu énergétique.

Comment vous voyez ça au niveau de l'État, et comment c'est dans votre tête, au niveau des petites frictions qui pourrait y avoir entre ces deux grands objectifs ?

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui volontiers.

Alors, vous avez fait une première remarque sur le fait que ça se situait en site Natura 2000 et en parc naturel marin, on l'a dit en présentation du projet. Ce ne sont pas des productions réglementaires qui interdisent, heureusement, les usages humains, sinon on en aurait d'autres qui seraient également très embêtés dans la zone. Le parc naturel marin a un plan de gestion, il est aussi gestionnaire des sites Natura 2000.

Donc, le plan de gestion du parc marin est également document d'objectifs (DOCOB) pour les parcs du site Natura. Et ce plan de gestion a des finalités qui concernent l'installation des

énergies marines renouvelables. La finalité 37 en particulier. Je vous invite à aller la découvrir. Elle ne donne pas un blanc-seing à l'installation des énergies marines, loin de là, mais elle indique qu'il n'y a pas d'incompatibilité en tout cas entre le développement des énergies marines renouvelables et l'objectif du parc.

Sur la pêche professionnelle mon collègue Hervé Trehein pourra éventuellement compléter, mais la position de la France c'est de continuer à permettre la pêche dans les parcs, donc pour ça il faut s'organiser. Je pense que le plus intéressant c'est, dès l'instant du débat public s'il y a décision de poursuivre prise par l'État, c'est d'organiser un groupe de travail et de concertation avec les pêcheurs comme il peut y en avoir sur certains projets qui ne fonctionnent pas trop mal dans ce cadre là, par exemple celui de St Nazaire, pas très loin de chez nous. On prévoit le passage des bateaux de pêche dans le parc et pour ça il y a différentes possibilités de design de parc qui permettent d'enterrer intelligemment, d'ensouiller comme dit RTE, les câbles inter éoliennes de façon à laisser passer les bateaux, de monter les éoliennes dans le sens du courant. Donc voilà ça c'est des choses qu'on peut travailler ensemble.

J'ai vu d'ailleurs que dans le cadre du débat public méditerranéen les pêcheurs ont sorti un cahier d'acteurs, donc ça c'est très intéressant parce qu'ils ont indiqué quelles seraient pour eux les conditions d'installation d'un parc éolien sur leurs zones de pêche. Ils en donnent qui sont très intéressantes: par exemple ils nous disent "nous on est surtout sur de la petite pêche côtière donc on est plus intéressés par la bande des 20 miles pour pêcher, et donc si vous faites des parcs au-delà des 20 miles on est déjà beaucoup moins impactés". Il se trouve que c'est la même chose chez nous, notre flotte de bateaux de pêche est à 85 % une flotte de bateaux de pêche côtière et donc ils peuvent être également intéressés par ce genre d'arguments, aussi, qui est "à quelle distance de la côte on positionne le parc".

Et une autre remarque qui a été faite, une autre proposition qui a été faite par les pêcheurs de méditerranée par exemple, c'est celle de la création d'un groupement d'intérêt scientifique qui rassemble à la fois des chercheurs, des scientifiques, et puis des experts - *M. Beaucire a un nom pour ça, les connaisseurs d'usage, les experts d'usage, je ne sais plus comment vous les appelez* - pour essayer de croiser un peu la connaissance empirique de la pêche, des pêcheurs, et puis la connaissance scientifique pour avancer ensemble sur l'installation des parcs. En tout cas, il n'y a pas d'opposition à la poursuite de la pêche dans le parc et on fera tout avec les services de l'État concernés, la DIRM mais aussi la préfecture maritime, pour que ça se passe au mieux.

Pour ce qui est de la faune marine et des oiseaux migrateurs c'est tout à fait juste, c'est deux éléments qui vont être très importants à prendre en considération. On va progresser sur les études (*tu peux montrer le transparent*). On a une approche dans ce domaine qui se fait par tamis. On a proposé au débat public une étude bibliographique environnementale qui est basée sur l'ensemble des connaissances qu'on a pu rassembler. Beaucoup de connaissances qui sont issues du parc naturel marin et également des laboratoires Lienss à La Rochelle et Epos à Bordeaux, et aussi du Centre de la mer à Biarritz.

Parce que dans le cadre de ce projet on a souhaité que le suivi du projet se fasse par le biais du conseil maritime de façade, qui réglemente l'ensemble des activités en mer et qui rassemble l'ensemble des socioprofessionnels. Dans le cadre de ce conseil maritime de façade on a créé une commission spécialisée qui rassemble les acteurs socio pro qui sont les plus intéressés par l'éolien en mer et qui a un conseil scientifique dédié. Et ce conseil scientifique est formé de 20 spécialistes de ces 3 universités de La Rochelle, Bordeaux et

de Biarritz, avec des experts dans les différents compartiments de l'environnement, et qui nous ont accompagnés pour relire cette étude qui avait été préparée avec l'OFB et l'Ifree. C'est cette étude dont on parle qui est celle qui a été versée au débat public.

Suite à ça, quand on va avoir le retour du débat public, on va avoir d'abord un bilan fait par la CPDP et ensuite une décision de poursuivre ou non donnée par l'État. Si la décision est positive, de poursuivre, on va s'attaquer à ce qu'on appelle l'état actuel de l'environnement, avec RTE à mes côtés pour la partie raccordement. Cet état actuel va consister en campagnes de mesures sur site sur les zones référentielles qui auront été établies dans le cadre du débat public. On ira voir précisément là où on pense qu'il est possible d'installer des éoliennes, si c'est véritablement une option en fonction de l'environnement qu'on y trouve. Ensuite quand on aura fait ces différentes études on les versera dans le cahier des charges sur lesquels devront s'aligner les industriels qui voudraient développer le parc éolien. Ce cahier des charges reprendra l'ensemble des attentes environnementales, et ensuite le développeur éolien, au côté de RTE, une fois qu'il aura été choisi, aura pour mission de mener à bien son étude d'impact, qui elle sera suivie en instruction par les services de l'État avant qu'on puisse avoir autorisation préfectorale; cela passe aussi par une enquête publique à laquelle vous serez associés une fois que l'étude d'impact aura été terminée. Donc on va aller de plus en plus finement s'occuper de l'endroit où on installe les éoliennes pour essayer de minimiser au maximum les effets environnementaux qu'on pourrait avoir au moment de l'installation du projet.

Et enfin pour finir sur le tourisme: en fonction du public il peut y avoir en effet un peu paysager des éoliennes, c'est-à-dire est-ce qu'on apprécie où on apprécie pas les éoliennes, c'est quelque chose de très personnel. En tout cas sachez que la question de la localisation est très importante parce qu'elle permet de travailler ensemble l'éloignement des éoliennes de la côte, pour essayer de minimiser au maximum l'impact visuel des éoliennes. On s'y est penché aussi dans le cadre du classement de Cordouan, plus au sud, puisque dans le cadre du classement de Cordouan il y a une zone tampon qui existent, qui fait environ 29 km autour du phare, et donc on a travaillé avec le SMIDDEST qui est responsable de la gestion du phare pour faire en sorte que la zone d'étude qui est proposée en mer soit au-delà de cette zone tampon, de façon à ce qu'on voit le moins possible les éoliennes. Donc normalement on devrait pouvoir travailler ensemble en bonne intelligence pour que le tourisme ne soit pas impacté par l'installation du parc.

Denis Cuvillier:

Désolé de cette réponse très longue qui ne correspond pas du tout à ce qu'on avait prévu au début, ça devait être question courte / réponse courte, mais la question posée par Nemo était tellement riche, le sujet était tellement volumineux, qu'on a laissé le maître d'ouvrage s'exprimer jusqu'au bout sans l'interrompre. Mais il a fait une ouverture auprès de M. Trehein, désolé on continue avec l'Etat, mais est-ce que sur tous ces sujets riches vous avez un complément à apporter?

Hervé Trehein:

Bonsoir, c'est juste pour préciser qu'en effet un des enjeux clairement identifiés pour la maîtrise d'ouvrage et les services de l'État concerne bien entendu l'activité de pêche. C'est pour ça qu'il y a une réunion thématique spécifique. Nous on va verser au débat une pièce complémentaire dans les semaines qui viennent. Justement, c'est une étude pour chercher

à mieux qualifier le type d'activité, l'intensité de l'activité, la localisation de l'activité de pêche. L'enjeu du débat c'est bien entendu de déterminer une zone par rapport à l'activité de pêche - et par rapport à d'autres activités - mais, sur la pêche, la zone qui serait la moins impactante par rapport à l'activité. Est-ce qu'il y a un endroit préférentiel où les pêcheurs vont moins souvent, où certains types de navires vont moins souvent ?

Comme le disait M. Vos, la question de l'activité de pêche dans le parc, il n'y a pas un "non" de principe, mais il faut savoir quel type d'activité peut être pratiquée dans le secteur. Toutes les activités sur la totalité du parc ne pourront pas être autorisées, donc un des enjeux du débat c'est de travailler aussi avec le monde de la pêche, notamment au cours de cette réunion, pour mieux caractériser leur zone de pratique et leur type de pratique. Nous on travaille aujourd'hui avec le CEREMA, avec des données qui sont à notre disposition. Un des enjeux par rapport à la filière de la pêche, c'est aussi eux, s'ils ont des données un peu factuelles sur lesquelles on peut travailler pour répondre au mieux à leurs attentes, et aussi justifier d'un choix qu'on pourrait faire sur la localisation ou sur l'ouverture de l'activité. Donc s'il y a des données complémentaires, bien entendu elles peuvent être versées au débat, c'est l'enjeu du débat que vous aviez précisé en ouverture et c'est un vrai enjeu pour nous pour faire évoluer le projet, l'adapter en fonction de la pratique réelle de l'activité de pêche.

Isabelle Da Cruz:

Comment peut-on minimiser l'impact qu'il va y avoir de ce forage, étant donné que les éoliennes sont tout de même énormes - combien feront elles de mètres carrés, chaque éolienne, au sol ? - et il va falloir forer à combien de mètres sous la mer pour arriver à faire qu'elles soient solides?

Si je comprends bien, si j'ai bien entendu, tous les 1 km vous aurez une éolienne qui sera séparée des autres éoliennes d'1,8 km. 66 éoliennes pour un commencement, après peut-être 120. Donc pour moi c'est une destruction massive tout de même de la faune, tout ce qu'il y a dessous ça ne reviendra pas. Et les bateaux de pêche qui devront naviguer entre: 1 km c'est pas énorme pour un bateau de pêche. Je les vois mal zigzaguer entre ces éoliennes alors qu'il n'y aura plus rien dessous à pêcher. Voilà ma question, comment pouvons-nous faire pour minimiser cet impact, et est-ce que c'est vraiment possible où est-ce que c'est juste une illusion?

Denis Cuvillier:

Est-ce que vous pouvez compléter en précisant qu'ils vous êtes pour notre Verbatim?

Isabelle Da Cruz:

Je ne suis personne, je suis une ilienne qui aime son île, qui voit des destructions partout, les ports, du béton partout, de l'horreur partout. Je ne reconnais plus mon île, je suis née là, je ne reconnais plus mon île et je suis un petit peu... Voilà... Comme beaucoup d'entre vous je suppose, si vous êtes là c'est pour ça. Je m'appelle Isabelle Da Cruz.

Denis Cuvillier:

Donc M.Vos on revient sur la question posée.

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui merci Madame pour votre témoignage et votre question. Je serais heureux de commencer par dire que vous avez raison: tout projet humain, tout projet d'installation d'énergie par exemple, tout projet d'installation de route, ne peut pas se faire sans avoir un impact sur l'environnement. Donc ça c'est un postulat de base et on va se mettre d'accord dessus, parce que c'est sûr.

Alors après la question c'est comment est-ce qu'on peut minimiser ça, effectivement, vous avez raison. On peut minimiser en essayant d'éviter, déjà. C'est pour ça que c'est important d'avoir aussi le dialogue avec ceux qui pratiquent la zone. On sait par exemple qu'au Sud, plus au sud de la zone d'étude en mer qu'on a proposé, on a la grande vasière, qui est très importante, je l'avais mentionné au début de l'intervention, pour les espèces amphihalines. On sait que vers le nord c'est plutôt les espaces rocheux qui vont avoir un intérêt pour les pêcheurs, et donc on a essayé de jouer là-dessus pour essayer d'éviter, c'est une première mesure l'évitement, de s'installer à un endroit qui soit trop impactant. Après vous avez posé la question des éoliennes elles-mêmes: elles vont avoir quel diamètre etc.. Une éolienne de cette taille va avoir un diamètre de 11 m, environ. Ça veut dire qu'on va effectivement au moment de l'installation, on a différentes techniques d'installation..

Isabelle Da Cruz:

11m sans compter le débordement du ciment certainement?

Pierre-Emmanuel Vos:

Non enfin tout compris ça fait environ 11m, quand elles sont installées sur un pieux. Pour l'instant on a aucune idée de l'installation de ces éoliennes, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs techniques.

Il y a une technique par embase gravitaire: on pose l'éolienne, donc on ne fore pas le fond de la mer. Il y a des techniques par pose d'un pieux, et il y a des techniques par ce qu'on appelle des jackets, donc c'est des plus petits pieux - des plus petits pieds, c'est quatre pieds. Donc voilà vous posez une question qui est intéressante et qui rentre un peu dans le cadre de la préparation du cahier des charges, c'est-à-dire: là où on va poser les éoliennes, quel sera le type, par exemple, d'installation qui sera le moins dommageable pour l'environnement. Donc qu'on va essayer de réduire au maximum aussi les impacts qu'il peut y avoir. C'est pareil et c'est pour ça qu'on a ces études qui ont été préparées et qui ont été portées au débat public, on a essayé de voir comment se distribuait les espèces, comment se distribuait les habitats, pour les éviter au maximum et pour réduire l'impact sur ces habitats. Également sur les sédiments, sur l'eau et l'air, on a fait tout un travail pour vérifier quels seraient les effets.

Pour faire ça on est parti d'une valeur patrimoniale, je vais vous donner un exemple qui va être très concret, on est partie d'une valeur patrimoniale qu'on a croisé avec une valeur de sensibilité d'un habitat ou d'une espèce pour avoir une idée de l'effet qu'aurait le parc éolien sur l'habitat ou l'espèce. Donc si vous prenez par exemple un oiseau comme le goéland, la valeur patrimoniale du goéland est moyenne, on va dire. Ça veut dire que c'est un oiseau qui est relativement répandu, par rapport à d'autres espèces comme le puffin des baléares dont on parle beaucoup ici par exemple, mais par contre il est sensible aux éoliennes, le goéland. Donc on va croiser la valeur patrimoniale avec la valeur de sensibilité pour essayer d'avoir la valeur la plus juste possible de l'effet du parc. Et donc en fonction de la distribution

des espèces, de la distribution des habitats, on va essayer d'installer au mieux le parc de façon à avoir le moins d'impact possible.

C'est aussi une zone très grande, on est en mer. Donc c'est une zone très grande mais c'est ce qu'on dit souvent: il y a d'un côté l'Etat aménageur, et il y a de l'autre côté l'Etat protecteur, qui est un comportement un peu schizophrénique sans doute pour vous. Là on est l'Etat aménageur, il y a aussi l'Etat protecteur. Il a développé 5 réserves naturelles le long de la côte, entre la Baie d'Aiguillon et la Baie de Bonne Anse à l'entrée de la Gironde. Certaines réserves qui sont encore en développement, la réserve d'Yves va être étendue en mer, la réserve de Bonne Anse va être créée. C'est pour profiter au mieux de protections qu'on peut donner justement aux oiseaux en migration. Et puis on est en train de travailler à une protection de Rochebonne, du plateau de Rochebonne, en zone de protection forte, pareil parce qu'on sait que la biodiversité est très riche sur ce plateau et qu'il faut la protéger. Donc voilà on a cette immense zone dans laquelle on a des endroits précis où on a beaucoup de biodiversité, et d'autres endroits, par exemple à la sortie du port de La Rochelle ou ailleurs on peut se dire, peut-être que c'est par ici qu'on pourrait s'installer. Mais tout ça demande un travail extrêmement fort et qu'on va mener comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, déjà avant le cadre du débat, et en post débat public pendant à peu près 18 mois, 2 ans, en faisant cet état actuel de l'environnement.

Intervenant:

Il y a d'autres questions?

J'ai envie de prolonger un tout petit peu là-dessus mais simplement pour demander: les techniques d'éolien flottant, on nous dit que c'est pas mûr et que c'est pas encore une technologie existante, mais je crois que plus globalement, la question c'est plutôt: comment on est aussi en retard sur les technologies, on va dire, qui pourront être propres ou qui pourront être moins impactantes? Comment on a fait pour ne pas anticiper qu'on aurait besoin d'énergies propres?

J'ai l'impression qu'on est en retard sur le stockage d'énergie, peut-être, sur ces questions là. Comment on en est arrivé là et quelles leçons on doit tirer de ça, c'est-à-dire de se retrouver coincés avec, plus ou moins, on est pas obligé, mais plus ou moins engagé vers des projets qui sont quand même à fort impact? Je ne sais pas si vous comprenez ma question. L'idée...comment on a pu prendre ce retard d'invention technologique qui nous aurait peut-être permis d'avoir des technologies de production d'énergie et de stockage qui soient beaucoup plus propres?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors là vous posez une question très vaste...

Intervenant:

L'idée c'est d'en tirer peut-être des leçons aussi, de pas se retrouver tout le temps dans cette situation..on a une petite idée de réponse mais..

Pierre-Emmanuel Vos:

J'aurais du mal à répondre à votre question.

Denis Cuvillier:

Peut-être se focaliser sur la première partie de la question, courte, le flottant?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors la première partie de la question on va pouvoir y répondre.

Déjà, entre l'éolien flottant et l'éolien posé. Si on parle en termes environnementaux, l'éolien flottant va nous permettre d'aller plus loin, de poser des éoliennes plus loin, donc d'avoir un moindre effet paysager, par exemple. Par contre en termes environnementaux ça peut aussi avoir des effets. C'est à dire que comme elles sont ancrées au fond de la mer, il y a une forte abrasion, parce que l'éolienne bouge, elle est accrochée à son ancre, et du coup l'ancre ravage beaucoup. Donc il va y avoir un effet d'abrasion sur le site. Et puis les éoliennes flottantes si on les met plus loin vers le large, on va sur des endroits où les cétacés par exemple peuvent être impactés. Donc il n'y a pas de solution miracle. Il y a toujours des solutions sur lesquelles il faut travailler au mieux pour qu'elles aient le moins d'impact.

Patrick Eyrolles:

Bonsoir, je suis Eyrolles Patrick de La Tremblade, et je voudrais savoir: est-ce que ça c'est vraiment nécessaire? Le problème c'est que depuis 70 ans au moins, toutes les successions de présidents, de décideurs et tout ça, on fait tout ce qu'il fallait pour détruire EDF. La destruction d'EDF ça entraîne, maintenant, on veut plus du nucléaire. On casse ça au maximum. Les centrales hydrauliques on est en train de tout faire pour les filer au privé. Et là maintenant, on voit des photovoltaïques, on voit des moulins à vent tourner un petit peu partout. Très honnêtement ça fait vraiment mal au coeur de voir ça. Et alors une question, après je rejoins un peu madame, qu'est ce qu'on fait de tout ça? Et puis on se retrouve avec une France défigurée. Et quelque temps après on se dit "c'est pas encore la solution". Donc ma question est, est-ce que c'est vraiment nécessaire de se tourner vers ça pour avoir un peu d'énergie?

Intervenant:

Oui pour prolonger un peu votre idée si je peux me permettre c'est : sans ce projet, comment on fait, c'est un peu l'idée? Comment est-ce qu'on peut se passer de ce projet là, qu'est ce que ça suppose comme changements aussi en termes de consommation etc..?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors, on peut se passer de ce projet, pas de problème. La question c'est, on l'a dit au début, la question c'est qu'on veut essayer de diminuer drastiquement notre consommation d'énergies fossiles. On veut même la supprimer. Pour l'instant, elle représente 70% de notre consommation finale d'énergie. Donc on a pas 36 solutions, on a besoin de se tourner de manière rapide vers des énergies décarbonées; donc que ce soit le nucléaire, ou que ce soit les énergies renouvelables. Je ferais juste un tout petit parallèle en disant que ça va quand même très très vite, les rapports du GIEC sortent et ne se ressemblent pas, là il y a un signal d'alarme qui est tiré de plus en plus fort. Donc on est quand même aussi en parallèle pris par ce que je disais, l'épée de Damoclès, au départ, qui est que si on ne fait rien on va droit dans le mur et en 2050 on atteindra pas du tout notre neutralité carbone, et nos enfants et nos petits enfants, je ne sais pas ce qu'il leur restera. Donc en tout cas par rapport à ce

que vous avez dit monsieur, on a pas dit qu'il fallait supprimer le nucléaire ou quoi que ce soit. On a dit qu'il fallait et faire ce pourquoi parce qu'on va avoir besoin de beaucoup d'électricité à l'avenir, c'est factuel, et que cette électricité on l'aura via le nucléaire ou via les énergies renouvelables. Alors le nucléaire vous avez entendu les annonces qui ont été faites par le gouvernement, il y a des EPR qui vont être relancés, il y a des centrales qui vont être arrêtées parce qu'elles sont vieillissantes, et des centrales qui vont être sans doute relancées, il y a un programme qui a été annoncé il y a très peu de temps pour 6 EPR qui vont être construits. Le président de la République a fait une annonce sur le SMR, donc des petites centrales, qui sont encore à l'état de recherche et développement, on n'est pas encore prêts à les développer. Enfin en tout cas il n'y a pas un rejet du nucléaire, il y a surtout un "comment on va s'y prendre pour ne plus utiliser d'énergies fossiles, et avoir la possibilité de continuer à allumer nos lampes tout en essayant de réduire notre consommation globale".

Bertrand Piques:

Bonjour, je suis Bertrand Piques, je suis membre de l'association IODDE, et donc ma question est par rapport à la pêche. J'ai trouvé un document sur internet, je ne sais pas s'il est vrai, qui concerne l'argent dégagé par ces éoliennes, qui va être en partie reversé à différents acteurs dont l'Etat, dont les communes. Et apparemment d'après ce document si je ne me trompe pas ils parlent de 35% reversés au Comité des pêches marines et des élevages marins. Alors je voulais savoir pourquoi on reversait ces 35%, cette somme, au comité des pêches? Est-ce que c'est parce qu'on sait qu'il va y avoir des impacts sur leur activité, donc une baisse des poissons ou autre, ou est-ce que c'est pour acheter leur accord? Merci.

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors je peux faire une première partie de la réponse et M. Trehein finira.

La première partie c'est, effectivement, il existe une taxe éolienne en mer, qui s'applique sur le domaine public maritime, jusqu'à la limite des 12 miles, et qui est d'un montant de 18000€ par MW fait. Donc ça fait 18 millions d'euros pour un parc de 1000 MW. Le partage de cette taxe se fait à 50% pour les collectivités locales et vraies, à 35% effectivement pour les différents comités de pêche - national, régional et départemental - et puis à 10% pour l'office français de la biodiversité, et 5% pour la sécurité en mer, la SNSM. Ces 35% sont versés pour des actions de pêche durable en particulier. Donc ça peut participer au renouvellement de la flotte, puisque c'est pour l'instant, par exemple, des flottes vieillissantes. On a des possibilités d'agir comme ça. Et puis, moi je ne le vois pas comme l'achat des pêcheurs, parce que je pense qu'ils n'en ont pas particulièrement besoin, ils ne nous en parlent pas en tout cas, mais par contre comme une manne financière qui peut permettre aussi de moderniser la pêche. Voilà pour ma réponse, je ne sais pas si tu veux compléter Hervé?

Hervé Trehein:

Oui, pour nous le but du jeu très clairement c'est de réduire au maximum les impacts pour tout type d'activités dont la pêche. Par contre, un peu comme quand M. Vos a parlé des impacts sur l'environnement, on n'est pas non plus là pour dire qu'il n'y aura aucun impact sur l'activité de pêche. Cette zone, si elle émerge, aura nécessairement un minimum

d'impact sur les pratiques de pêche parce que au droit de l'éolienne les pêcheurs ne pourront plus y aller. Il y aura peut-être des zones où ils devront faire un détour pour aller sur leur zone préférentielle. Et donc quelque part, un peu comme, parfois - c'est pas exactement ça mais c'est pour donner un ordre d'idées - c'est comme quand on fait des sondages ou des projets terrestres sur des terres agricoles, parfois l'agriculteur ne peut plus aller sur ses terres pendant une durée donnée quand on fait des sondages et on va l'indemniser parce qu'il ne peut pas aller cultiver son champ, donc on le prive de son usage et on lui rend son usage. Donc là, c'est pas exactement ça mais on sait très bien qu'il y aura une évolution des pratiques de pêche. Et donc quelque part aussi c'est parce que l'état a conscience de cette évolution des pratiques de pêche qu'il y a cette taxe qui sera aussi répartie, notamment pour faire évoluer la flotte, par exemple, comme l'a dit M. Vos.

Intervenant:

Alors je vais continuer un peu sur la question sur les impacts. Vous avez précisé que vous vous basiez sur des études complémentaires qui vont être faites en lien avec les universités ou l'OFD pour des avis.

J'ai commencé par de la biblio de mon côté, et je voulais vous demander si on avait des points de comparaison sur des projets du même type avec des écartements aussi importants. Parce que certains des effets qui sont documentés, qu'on peut retrouver, notamment des effets de concentration de poissons ou d'habitat par exemple, sont dans d'autres types de parc qui peuvent être un peu plus resserrés. Du coup est ce que sur ces parc là on a de la littérature existante sur ce qui peut exister en mer du Nord ou aux USA; des éléments de comparaison qui pourraient nous indiquer des choses qu'on croyait plus graves, notamment aussi pour le bruit. On parlait des mammifères marins, dans les documents stratégiques de façade ce sont des éléments qui sont un point important actuellement..

Après vous avez aussi noté qu'il n'y avait pas forcément d'incompatibilité complète entre un parc naturel marin ou une zone Natura 2000 et l'installation d'éolien en mer et d'énergies marines renouvelables.

Là on est quand même au sein d'une....Nous on est membre d'une association qui œuvre dans ces domaines, et qui a défendu...qui a travaillé aussi avec l'Etat pour le parc naturel marin. Et quand on voit les projets on a l'impression presque d'un saupoudrage le long de la côte - alors pas dans le golfe Normand-Breton, pas dans le Finistère, pas le long de la côte landaise, pour des raisons de vents ou de profondeur - mais on a pas l'impression qu'on va éviter, peut-être d'abord, ces aires protégées, avant d'y aller dans un second temps quand on aura peut-être saturé l'espace qui n'est pas protégé. Voilà, pourquoi on essaye pas d'éviter d'abord ces zones là, dans une forme de démarche un peu versée à l'échelle globale?

Et enfin alors ça c'est juste un mot qui est peut être plus pour la Commission du Débat: dans le débat actuel tel qu'il est vécu, perçu localement ici, j'ai l'impression que quand on parle de la localisation, des éléments très techniques du projet oléronais ou de sa pertinence, en fait, on nous renvoie à un débat qui est national, celui autour de la transition énergétique, qui devrait peut-être être tranché de manière large, globale, par l'ensemble des français mais sur un événement dédié, pas sur une élection politique globale avec beaucoup de projets qui se rentrent dedans. Alors on va parler économie, on va parler immigration, on va parler

identité, on va parler éolien...c'est pas quelque chose qui est spécifique. Mais un vrai débat comme ça, avant, et ensuite peut-être ces débats qui viendraient après, sur la localisation, les éléments techniques. Parce qu'il y a sans doute un débat global qui doit être fait dessus. La PPE est quand même très en silo, d'un côté on développe l'énergie, d'un autre côté on travaille sur des réseaux, on a pas de vraie stratégie de vrai cap, qui je pense nous permettrait de savoir comment on veut faire l'éolien. Au large de quelle ville, si on doit le faire, et avec un vrai cap qui serait fixé, et on saurait où le territoire va à l'échelle 2050.

Denis Cuvillier:

La question que vous posiez c'est le débat de fond de la PPE. Sur ce sujet il y a un débat public. Donc entre nous et sur le site de la CNDP, vous pouvez trouver là dessus les arguments invoqués, les échanges qui ont lieu, et la conclusion qu'a donnée le débat. Maintenant je crois, Luc, que sur les retours d'expériences on a quelque chose.

Luc Picot:

Oui alors après, c'est à l'Etat de répondre. Mais juste pour vous dire ce que peut produire un débat public: avec Francis on s'est occupé du débat public sur les éoliennes au large de la Normandie l'année dernière. Il y a plusieurs débats publics, il y en a un en ce moment qui se termine sur des éoliennes flottantes en méditerranée, ça se termine à la fin du mois. Vous voyez c'est un programme national donc il y a plusieurs projets, plusieurs débats publics. Donc avec Francis on a fait Normandie l'année dernière. Il y a des publics qui nous ont alertés, ils nous ont dit: "ah il y a une étude Belge sur un retour d'expérience de 10 ans". Un public, voilà, dans une réunion.

On a pris cette étude, pas de chance elle était en anglais donc on l'a faite traduire, parce qu'on a considéré que le public français n'avait pas à se farcir une étude en anglais. Donc elle a été traduite. Elle a été versée sur le site du débat public Normand, elle va être reversée sur le site de ce débat public Nouvelle-Aquitaine. Donc si vous vous avez des études, même en anglais, même dans une autre langue, vous nous les versez et puis nous on se chargera de les faire traduire pour que tout le public puisse les voir parce qu'il n'y a pas que l'Etat qui a des études, il y a aussi d'autres acteurs qui ont des études et donc pour nous c'est important de renseigner au maximum les études. Mais maintenant c'est à l'Etat de répondre à vos interpellations et questions.

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors j'ai retenu une première question qui portait un peu sur un effet DCP ou un effet récif c'est ça?

Intervenant:

En gros, sur les effets sur l'environnement, donc, forcément, les effets récifs, les effets DCP ou les effets de bruit, et avec le questionnement de la comparaison possible avec les parcs installés connus actuels, qui ne sont pas forcément de la même taille et du même type que celui qui est projeté.

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors, de la même taille et du même type je ne sais pas en fait s'il en existe ailleurs. Les parcs qui sont au Nord de l'Europe sont des parcs qui ont beaucoup d'éoliennes et qui sont effectivement plus resserrés. Et alors ça fait le lien avec ce que vient de dire M.Picot. Il y a une étude très intéressante qui est celle de Thorntonbank, qui est le parc Belge, et qui a effectivement dix ans de recul de recherche, et pour ce qui est de l'effet DCP ou de l'effet récif, c'est un effet qui fonctionne sur ce parc là. C'est un cas particulier, qui pourra être généralisé aussi sur d'autres parcs. Et donc ils ont suivi aussi les populations de poissons exploités, donc halieutiques, et ils n'ont pas constaté de modification ni des structures de populations ni des espèces. Ils ont même plutôt constaté une apparition d'espèces qui sont plutôt inféodées à des fonds rocheux, et qui ont utilisé les éoliennes comme substitut de roche.

Mais je n'ai pas d'information en tout cas pour ce qui serait d'un parc avec des éoliennes écartées d'1km ou d'1,8 km comme on se propose de le faire, pour l'instant. C'était très théorique de toute façon cette proposition de distance, une distance physique pour qu'elles prennent au mieux le vent, et comme je vous ai dit tout à l'heure on peut jouer dessus pour créer un passage notamment pour les bateaux de pêche. Donc c'était un petit peu théorique ce que je vous ai montré. Après c'est un design qui est à faire dans la pratique avec notamment le monde de la pêche, et avec les associations environnementales pour voir comment s'installer.

Pour la question qui porte sur "pourquoi pas ailleurs?", ou en tout cas pourquoi tout de suite dans un parc naturel marin ou dans une zone Natura 2000: c'est un travail de qualifications qu'on fait par façade. Nous on est sur la façade sud Atlantique, qui commence à peu près à l'île de Ré et qui se finit à la frontière espagnole. Donc comme on en a parlé tout à l'heure, il y a difficilement une possibilité d'installation pour de l'éolien en mer, pour l'instant, avec nos technologies actuelles ou les technologies qu'on projette, au sud de la Gironde. Au-delà des questions de sécurité et de défense, il y a moins de vent et il est moins régulier. Et puis, également, on est dans la contribution de ce que la façade sud Atlantique pourrait apporter au développement de l'éolien en mer, sur l'ensemble des façades françaises. Donc on a regardé où on pouvait l'installer et effectivement on a cette possibilité d'installation dans un parc naturel marin ou dans une zone Natura 2000, en prenant en considération, comme on le dit depuis le début, l'ensemble des effets environnementaux qu'on pourrait avoir en l'installant au mieux.

Après on est toujours dans un débat public donc la deuxième question est celle de la localisation et je pense que vous allez avoir des échanges aussi ultérieurement Et notamment sur cette localisation. C'est-à-dire "est-ce que c'est la bonne", et vous aurez la possibilité d'apporter votre voix pour dire que vous, vous la mettriez plutôt plus au large, plus au sud, je ne sais pas. Cette possibilité restera également ouverte.

Intervenante:

Bonsoir, désolée je reviens sur la question précédente en fait, par rapport au versement des 35 % au comité des pêches.

Vous parlez du renouvellement de la flotte. Concrètement comment ça va être reversé? Parce que moi si j'ai bien compris, ça va être sur projet. Et si c'est ça, si c'est sûr projet comment on peut en avoir ? On peut en avoir les premières années, mais au fil du temps qui passe, des projets on en aura plus. Donc est-ce que ça va être éligible, pour les personnes

qui pourraient bénéficier de ces aides finalement? Comment cet argent va être fléché, va être reversé auprès de la profession concrètement ?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors au-delà d'être une excellente question sur le papier rouge, à laquelle on vous répondra dans les 15 jours, je ne sais pas si Hervé essaiera d'apporter une réponse. En tout cas sur le comment, c'est effectivement versé au comité lui-même, c'est un reversé aux pêcheurs, parce que j'ai l'impression qu'il y avait une question "est-ce que ça pourrait être reversé aux pêcheurs?"

Intervenante:

Vous parliez du renouvellement de la flotte, et le renouvellement de la flotte c'est par le biais des pêcheurs alors qu'en fait l'argent va être reversé aux comités départementaux. Les comités départementaux, régionaux et nationaux ça va être sur projet.

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui alors effectivement il faudrait qu'on ait vraiment une discussion avec eux. Je ne sais pas si vous avez des éléments là-dessus, Hervé, à apporter.

Hervé Trehein:

Pas d'élément, en effet on va poser plus en détail la question avec Monsieur Vos. Après quand c'est sûr projet en général on fait des appels à projets aussi sur des évolutions - quand on parlait de flottille - des évolutions sur des modes de propulsion, notamment, propres, ça peut être ça les évolutions de flottille. Ça peut être aussi des évolutions sur des partenariats pour faire de la recherche pour mieux caractériser la ressource halieutique. Il y a des fois des scientifiques aussi qui sont embarqués sur les navires de pêche pour mieux caractériser aussi les mammifères, faire des observations etc... Ça fait partie aussi des choses sur lesquelles on accompagne les pêcheurs pour l'évolution de leurs pratiques, pour qu'elle soit moins impactante, pour les accompagner pour que ce soit moins impactant. Sur les filets de pêche par exemple, sur l'abrasion des fonds etc... donc la filière de la pêche va être amenée à travailler sur l'évolution de ces pratiques et à mieux caractériser l'environnement marin. On a tendance à dire parfois qu'on connaît mieux la surface de la Lune que les fonds marins, mais c'est un peu ça aussi. Aujourd'hui j'essaie de travailler avec les pêcheurs pour mieux connaître - où est la ressource halieutique? où sont les mammifères marins? -et embarquer des scientifiques. Donc ça peut aussi faire partie des choses, des projets scientifiques avec la filière de la pêche.

Intervenant:

Je voudrais juste préciser qu'il y a déjà des aides pour la pêche pour améliorer les pratiques etc... En dehors de l'éolien.

Intervenante:

Et puis on n'est pas sur un renouvellement de la flotte comme vous expliquiez toute à l'heure.

Bertrand Piques:

Dans votre première présentation on a quand même eu l'impression que la pêche est bien prise en considération, qu'il n'y aurait pas un impact majeur sur elle, et qu' en gros il ne fallait pas trop s'inquiéter. En deuxième temps je pose ma question, on nous explique que oui effectivement il y aura de l'argent versé parce qu'il y aura quand même un impact en termes de non-accès aux zones. Comme vous avez fait le parallèle avec les zones agricoles, les pêcheurs ne pourront plus accéder à certaines zones donc ils seront dédommagés. Effectivement madame a posé une très bonne question: oui ça sera sans doute sur projet. Ca veut dire que les gros pêcheurs pourront encore faire des projets, sans doute, en raison de la production de leur bateau, ils auront des facilités. Les petits à mon avis n'auront pas le temps de monter des dossiers et se feront avoir, et en plus n'auront pas accès aux zones comme vous venez de nous le dire.

Denis Cuvillier:

Je crois qu'on a bien débattu de ce sujet, il y a une réponse qui va être préparée. Monsieur, vous avez une question ?

Didier Duchamp:

Oui bonjour, Didier Duchamp, je suis habitant de l'île d'Oléron depuis quelques années. J'ai une question, je m'adresse à la représentante de RTE, au niveau de l'évacuation de l'énergie électrique de ce parc. Je ne me positionne pas pour ou contre le parc, je ne sais pas s'il se fera ou s' il ne se fera pas, mais je trouve un peu cavalier qu' Oléron ait été superbement snobé au niveau de l'évacuation électrique.

Si j'ai bien compris, il y a un poste en mer et un câble qui part sur le continent. C'est-à-dire qu' on regardera tourner les éoliennes et les électrons partiront sur le continent. D'après ce que j'ai lu en alimentation électrique, avec mon œil d'ancien professionnel, il y a une alimentation 90 000 V qui sort du port en souterrain et qui alimente des postes sources sur l'île. Si pour une raison X on a un coup de chien qui fait tomber cette ligne, puisqu'on a un seul support, même si on a deux lignes sur le même support, l'île est dans le noir. Donc une petite dérivation en 90 000 V depuis le poste en mer qui arriverait sur le poste source de Saint-Pierre-d'Oléron ça ferait quand même un super secours pour l'île en cas de le coup de tabac . Parce que ça serait quand même un très mauvais gag qu'avec un coup de chien l'île soit dans le noir, et qu'on voit des éoliennes qui tourne et des lampes allumées sur le continent.

Donc voilà c'était ma demande par rapport à ça. Je ne préjuge pas si le parc se fera ou ne se fera pas. Mais reprendre la planche à dessin pour faire une petite dérivation, ça ne doit pas être très compliqué, ça aura un coût financier certes, mais pour l'île d'Oléron en sécurisation du réseau électrique ce serait quand même sympa.

Denis Cuvillier:

Mme Gillmann ça c'est pour vous...

Aurore Gillmann:

Ecoutez, merci de votre question. Alors simplement ici évidemment le sujet du débat n'est pas la sécurité d'alimentation électrique de l'île d'Oléron, même si je comprends le sujet.

Ici le projet vise à raccorder un parc éolien en mer au réseau existant, pour les puissances dont on parle, 500 MW à 1000 ou 2000 MW. C'est le réseau 400 000 V que vous voyez donc ici entre le poste de Granzay et le poste de Préguiillac, c'est-à-dire entre Niort et Saintes. C'est cet axe là, ce réseau là, les autoroutes de l'électricité, qui seul peut accueillir de tel volume.

Bon voilà ça c'est pour le projet dont il est question aujourd'hui.

Maintenant effectivement il y a du réseau 90 000 V géré par RTE qui desservent l'alimentation de l'île. Je note votre souhait d'avoir un deuxième câble, finalement, ou une deuxième liaison électrique qui puisse desservir l'île, la solution de secours. Ce que je peux vous dire par ailleurs c'est qu'on est en train de faire des opérations de sécurisation des liaisons électrique dans le secteur, notamment dans le secteur du port de La Rochelle parce que les liaisons aériennes sont - les pylônes - sont plus attaqués en bord de mer peut-être qu'ailleurs. On est en train d'investir sur le territoire pour enfouir et du coup sécuriser l'alimentation électrique de l'ensemble de la zone, et on est aussi en train d'étudier, comment dire, le passage des câbles sous le pont pour améliorer encore la desserte de l'île. Ceci dit, si la question est retranscrite je me propose de revenir vers vous avec davantage d'éléments sur ce qui peut être prévu juste pour l'île d'Oléron, pour compléter peut-être ces premiers éléments de réponse.

Luc Picot:

Alors il y avait eu la remarque précédente on me signale qu'elle n'avait pas été trop répondu...puisque le sujet a peut-être été développé peut-être faire une...sur la question de la pêche et surtout des compensations financières, soit renvoyer vers la réunion thématique avec les pêcheurs qui est prévu ce weekend, là on attend la fixation de la date. Soit peut-être... donc la question très précise c'était "le système de financement via les 35 % dédiés de la taxe" qui n'a pas trouvé a priori de réponse très claire. Je me tourne vers vous...

Bertrand Piques:

Et la retransmission de cette masse financière par rapport à ce qui est représentatif de La Cotinière, c'est-à-dire de petits marins pêcheurs qui n'ont pas ni la capacité ni le temps de répondre à des appels à projets et qui sont les plus impactés par ce type de potentielle interdiction sur des zones de pêche très pratiquées.

Denis Cuvillier:

Alors est-ce que vous avez des compléments à faire sur votre réponse de tout à l'heure où est-ce qu'on reste sur votre réponse de tout à l'heure?

Luc Picot:

Et on voit la réunion thématique avec les pêcheurs non identifiée comme sujet parce que c'est une réunion qu'on va faire avec la comité des pêches régionaux et départementaux, on est en attente de fixation de la date puisqu'on leur a proposé qu'eux mêmes fixent la date, et on leur a demandé, les différents comités régionaux, parce qu'il y a les Pays de Loire aussi qui sont impactés parce qu'ils pêche sur cette zone. Donc il nous auront bientôt précisé une date. On leur a aussi proposé qu'ils fixent le déroulé de la réunion, c'est pas à nous de fixer le déroulé. Et donc on note cette question-là et on leur suggérera la question pour que

eux-même puissent la traiter. C'est une réunion de pêcheurs, de pêche, pour les pêcheurs par les pêcheurs. C'est bien l'esprit de ce débat public sur cette réunion thématique. Et pour l'ensemble de la réunion il y aura une transcription qui sera accessible pour tous après.

Denis Cuvillier:

Maintenant monsieur, si vous voulez une réponse directe personnalisée pour vous, renotez la question sur le flyer, vous nous le donnez et vous aurez un complément de réponse directe personnalisée.

Luc Picot:

On prend toutes les questions et on fait une réponse globale pour ne pas finir trop tard.

Patrick Eyrolles:

Qui sont, in fine, les propriétaires du parc éolien? On sait que pour le terrestre les propriétaires terriens ont des problèmes ou peuvent avoir des problèmes avec le démantèlement, mais là qui sont les propriétaires du parc?

Denis Cuvillier:

Alors première question, on fait comme Guy Lux pas mal. Première question: qui sont les propriétaires du parc? Il y avait d'autres mains qui se sont levées. Deuxième question allez-y.

Intervenant:

Bonsoir, moi je voulais poser la question: avec le changement climatique et l'augmentation des tempêtes et l'augmentation de la force des tempêtes, est-ce que c'est pas une double peine de bétonner en mer, d'écraser l'environnement, et ensuite d'avoir des tempêtes qui frappent les éoliennes, les rendent non fonctionnelles et qui pollueront encore plus l'environnement ?

Denis Cuvillier:

Donc la question c'est "quelle est la résistance de ces éoliennes est-ce qu'elles vont résister aux tempêtes?"

Intervenant:

Est-ce que c'est bien adapté vraiment à l'évolution climatique?

Intervenant:

Oui, M. Vos peut-il nous confirmer que la distance des éoliennes de première ligne est de l'ordre de 10 à 12 km, alors que ces éoliennes sont d'une hauteur d'environ 250 mètres, donc avec un impact visuel très très fort?

Quand on pense que lorsque nous sommes sur le port de La Cotinière et qu'on regarde vers le sud, c'est-à-dire vers le phare de La Coubre, qui ne mesure que 64 m, la distance est de 24 km, on le voit très bien! Donc on peut imaginer que c'est une hauteur complètement incompréhensible 250 m de haut. M. Vos peut-il confirmer cette distance de 10-12 km des côtes?

Denis Cuvillier:

Et "quel est l'impact visuel de ces éoliennes?"

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Monsieur d'abord et ensuite madame.

Intervenant:

Bonsoir je voudrais simplement savoir qu'est-ce qui va déterminer la grandeur du parc? Vous parlez de 500 ou de 1000 MW, qu'est-ce qui va déterminer qu'on construise un parc de 500 ou de 1000?

Intervenante:

Je voudrais revenir à la distance

On avait parlé tout à l'heure de 12 km j'avais entendu 30 km et le monsieur avait parlé de quelque chose qui avait parlé de 70 km et qu'on n'était pas impacté là-dedans parce que le projet avait été fait avant c'est ça? C'est ce que vous nous avez dit. Donc si le projet avait été demandé après il aurait été impacté sur ces 70 km? Vous auriez été obligés de reculer de 70 km? Est-ce que ça pourrait pas être même plus loin que ça? Et quand les pylônes seront usés comment fait-on pour démanteler ça?

Denis Cuvillier:

On est à 5 ou 6 questions on arrête là s'il y a d'autres questions le flyer! Allez une 7e c'est le chiffre parfait.

Intervenant:

Question qui n'en est point une en fin de compte: au prochain débat est-ce que vous pouvez présenter éventuellement avec Monsieur un visuel en diaporama des différentes zones de 10 km, 20 km, 40 km avec la hauteur de 200 m, avec le visuel d'une plage genre la côte ouest?

Denis Cuvillier:

M.Vos va vous dire que ça existe.. Je réponds pour vous mais allez-y.

Pierre-Emmanuel Vos

Alors j'ai essayé de les noter mais pardonnez-moi si j'en oublie effectivement.

Alors pour ce qui est de la distance des éoliennes. Donc Madame c'était pas la distance des éoliennes c'était une question de radar. C'est-à-dire que les éoliennes peuvent avoir un impact sur les radars et la bonne lecture des informations que portent les radars, de l'armée en particulier. Donc c'est une question qui portait sur ça, est-ce que vous pouvez mettre des éoliennes dans un périmètre de 70 km autour d'un radar?

Alors la distance des éoliennes, non je ne confirme pas qu'elles seront à 10-12 km. On est en train de parler de la zone d'études en mer dans laquelle on choisira de positionner ses éoliennes. La zone d'étude en mer, elle va de 10 à plus de 30 km de la côte. Mais je vous renvoie à nouveau au débat public, on est là typiquement dans la question de la localisation. Nous on a abordé dans la corbeille de la mariée cette zone d'étude en mer, maintenant charge à vous, et avec la sécurité, de voir si cette zone d'étude est la plus intéressante ou pas. De voir si on peut y positionner un parc ou non. Et de voir si c'est un petit peu plus loin.

Voilà ça c'est quelque chose qui est à discuter. En tout état de cause je n'ai jamais dit que les éoliennes seraient à 10 ou 12 km.

Qui est le propriétaire du parc éolien? C'est l'industriel qui est propriétaire du parc éolien, enfin des éoliennes. Et pour faire le lien avec le démantèlement, dans le cadre de l'appel d'offre il y aura une obligation de démantèlement qui sera prévue dans le cahier des charges. Donc pour le moment les parcs sont effectivement démantelés au bout de 25 ans, 30 ans d'exploitation. Charge à l'industriel de défaire son outil industriel.

Néanmoins, aussi dans le cahier des charges, si jamais l'industriel n'est pas en capacité de le faire des garanties financières sont prévues dès l'origine des projets pour couvrir le coût et des pénalités de retard de ce démantèlement. Par exemple pour le parc de Dunkerque la garantie financière était de 200 000 € par éolienne en amont du développement du projet. Alors en cas de forte tempête est-ce qu'on a une dégradation des éoliennes? L'industriel va évidemment prévoir le dimensionnement de ses machines pour qu'elles résistent aux vents les plus violents. Une éolienne fonctionne un peu comme une voile, on peut la mettre en drapeau très facilement donc elle peut supporter de très fortes tempêtes. Donc elles resteront résistantes à l'évolution du changement climatique, tout ça est quand même très bien étudié et travaillé donc on peut faire confiance aux développeurs éoliens.

La grandeur du parc, il y avait une question sur la taille du parc? Et là je vous renvoie au débat public de nouveau, c'est une question qui est posée dans le cadre du débat.

C'est-à-dire que la puissance cible c'est vous qui allez aussi l'établir. Ca veut dire que nous on a proposé une puissance cible qui peut varier de zéro, si vous considérez que l'opportunité est nulle, à entre 500 et 2000 MW en fonction du type de parc et du développement de un ou deux parcs. Donc vous avez aussi la main là-dessus. Pour répondre à la question de Monsieur sur comment on va établir la taille de ce parc.

Enfin pour la question sur le visuel, sur les photos montage, je vous invite vraiment à aller voir. Alors on a un cahier de photomontage - je ne sais pas s'il est proche ou pas - on a un cahier physique de photomontage à vous montrer. En tout cas, c'est plus facile si vous avez accès à Internet: sur le site de la CPDP vous aurez aussi un visualiseur qui vous permet de voir ce que donnerait un parc effectif à différentes distances en fonction de l'endroit où on prend la photo de la côte, donc on a des photos qui ont été prises de l'île de Ré jusqu'à Soulac-sur-Mer et on a des simulations à 10, 12, 19, 35 ... différentes visualisations qui sont proposées pour que vous puissiez vous faire une idée de ce que ça donnerait, et d'en discuter en débat public.

Jean-Baptiste Bonnin:

Bien pour respecter notre contrat horaires à peu près, on va peut-être s'arrêter là pour le moment. Le débat ne fait que commencer comme on l'a dit, on voudrait vraiment vous remercier d'être venus à cette occasion. Commencez à réfléchir un petit peu à tout ça comme je vous disais au début l'association va continuer à réfléchir aussi puisqu'elle est très sollicitée par les habitants, par les personnes, comme ça pour savoir un peu qu'est-ce qu'on en pense etc... donc ça sera quelque chose de collectif qu'on va construire.

La seule chose qu'on a validé pour le moment c'est d'essayer de s'inscrire dans une trajectoire de sobriété énergétique. Ca c'est vraiment quelque chose qui est stabilisée pour nous, donc on va continuer à travailler là, et on va essayer de regarder aussi jusqu'où on peut aller en terme de sobriété énergétique ce genre d'esprit là.

Du coup on vous tiendra au courant pour la suite des opérations, on vous encourage évidemment à continuer à vous informer aussi par vous-même entre-temps, il y a d'autres réunions publiques, il y a beaucoup de communication dans la presse etc... il y a des sites internet pour ceux qui le souhaitent, en tout cas, de manière à ce qu'en fin d'année on soit un peu mûr sur le sujet. Dire collectivement ce qu'on en pense. Donc merci encore une fois et puis je laisse M. Beaucire conclure pour la soirée

Francis Beaucire:

Merci. Je vais peut-être en profiter pour vous parler de la deuxième phase du débat public. Mais auparavant je voudrais vous dire que à chaque réunion c'est la même chose j'apprends des choses. C'est pas faute d'avoir épluché le dossier du maître d'ouvrage - depuis le mois de mars, on est dessus. Chaque fois j'apprends des choses. Je les apprends de qui? Je les apprends de vous et en fait ce sont des questions que nous allons reverser dans la deuxième phase du débat public. C'est assez difficile de faire une synthèse des questions que vous avez soulevé parce qu'il y a pas de synthèse possible. Ce sont des sujets différents. Voilà bien la raison pour laquelle dans la deuxième phase du débat public on va monter des réunions, les tables rondes, peut-être, thématiques pour sérier ces sujets alors de ce point de vue-là un seul mot, le maître d'ouvrage, les maîtres d'ouvrage, quel que soit le débat public - éolienne, autoroute, voie de chemin de fer - dans tous les débats publics les maîtres d'ouvrage ne sont pas les seuls dépositaires de la connaissance. Ca c'est une question essentielle pour nous du point de vue du débat public. Il y a aussi évidemment ce que les savants appellent l'expertise scientifique dont se nourrit d'ailleurs l'expertise des maîtres d'ouvrage mais il y a aussi ce qu'elle voit que tout à l'heure Pierre Emmanuel Voice ce que les sociologues appellent l'expertise d'usage ou des usagers. Moi qui suis professeur de géographie j'ai envie de dire dans tous les territoires il y a des acteurs qui font vivre ces territoires, c'est vous. Ils les font vivre du point de vue culturel et du point de vue économique. Ils font également vivre les écosystèmes naturels. Et c'est cette expertise d'usage que dans la deuxième partie du débat public on a envie de mettre en regard de l'expertise scientifique et de l'expertise du maître d'ouvrage lui-même, pour qu'il en sorte une meilleure conscience de la complexité des problèmes qui vous sont proposées. Et puis ensuite quoi? Je l'ignore mais c'est ce que les savants appellent aussi l'intelligence collective. Peut-il en sortir quelque chose qui nous rende plus intelligents, pas forcément pour faire un parc ou pour ne pas faire un parc, mais simplement pour comprendre que ces questions sont complexes et que finalement la puissance publique, elle a la mission de résoudre des problèmes complexes.

Là ce que vous propose le débat public c'est de le faire avec vous et tout à l'heure, je finis comme ça, vous avez dit Monsieur là-bas vers le fond, vous avez dit un parc de 500 ou un parc de 1000 qui va décider ça? Et ben c'est vous alors! - c'est pas beau? - qui prendrez la décision in fine. Mais dans la saisine de la CNDP par le ministère, il y a bien cette question. Déterminer si vous préférez un parc de 500 ou un parc de 1000, et bien entendu nous, nous disons - ou si vous préférez pas de parc du tout bien sûr - mais j'ai envie de dire qu'entre le 500 et le 1000 on vous a demandé de vous positionner sur cette question et vous pouvez évidemment refuser de le faire, vous pouvez aussi rentrer dans cette question pour le faire. J'ai envie de dire que la deuxième partie du débat, on voudrait approfondir ces questions sur des thèmes extrêmement précis et alors ce soir on a relevé des thèmes que peut-être on avait pas beaucoup vu tomber dans les autres séances. Et une de nos collègues de la

CNDP qui a été préfet autrefois et qui s'est beaucoup plus impliquée dans le débat public, disait il y a quelques semaines, "dans tous les débats publics on rencontre des surprises et la plupart du temps les surprises viennent des publics".

Tout ça pour dire que ce soir je vous l'ai dit j'ai à nouveau appris des choses, j'ai vu apparaître des sujets que nous allons devoir traiter au fond en particulier sur la question de la pêche, par exemple. Donc merci pour votre présence pour votre contribution à cet échange et je suis à peu près certain que les représentants de RTE et du ministère de la transition écologique ont également profité des retours que vous avez fait à leur présentation du débat public.

Merci beaucoup et je pense qu'on aura l'occasion de se revoir très certainement dans les séances à venir.

Denis Cuvillier:

Apportez-nous les Flyers pour ceux qui ont des questions .